

# CONCOURS PUBLICITAIRE

## « CONCOURS EXPO HABITAT DE L'ESTRIE 2019 »

### INTRODUCTION

Dans le but de promouvoir l'essor de la construction et de la rénovation en Estrie, l'APCHQ, région de l'Estrie organise, avec la collaboration de différents partenaires, un grand concours publicitaire qui aura lieu du 14 au 17 février 2019.

### LE PRIX

Le prix consiste en deux prix pour une valeur totale de DIX MILLES DOLLARDS (10 000,00 \$).

Les prix sont les suivants :

1er prix: «Crédit voyage de 5 000\$»

Un(e) gagnant (e) remportera:

- Un certificat cadeau de 5 000\$ offert par Voyage Aqua Terra et Vacances Transat, pour un voyage à choisir dans les brochures Transat Europe/Croisière Europe circuits et forfaits 2019.

Le tout d'une valeur total de 5 000\$. Le prix n'est pas monnayable.

2e prix : «Tournée de magasinage»

Un(e) gagnant (e) remportera un chèque cadeau d'une valeur de 5 000.00\$ échangeable chez les exposants participants (voir la liste). Le prix n'est pas monnayable.

Exposants participants à la Tournée de magasinage

- Climatisation Roger Demers inc.
- Climatisation Duplessis
- Concept Multi Crochets
- Construction et rénovation JCR
- Couvre-Plancher M. Doyon inc.
- Entreprise A.R. Turgeon
- Felteau Réfrigération
- Flordéco Planchers Magog
- Groupe Concept PV
- Habitation KYO
- Héneault et Gosselin
- Isothermic Sherbrooke
- Louise Lacourse, artiste peintre
- Mackie Sherbrooke
- Maison Bureau et Bureau
- Ocean Sales Group LTD
- Peintures Garneau / Epoxy Floor
- Portes et boiseries Carren
- Recyc-Antique
- Remises Gagnon
- Surplus RD
- Toitures Lancours Cormier
- Ville de East Angus
- 9046-9149 Québec inc. (Granit Kenebec (1992))
- Groupe Luc Fauteux inc.
- 9224-4250 Québec inc(Les Granites M.C.)
- Caron & Guay
- 9è BIT
- Portes de garage Ruel et fils
- RTSI Résidentiel

## **PARTICIPATION**

Pour tous les prix, le participant doit avoir plus de dix-huit (18) ans.

Les participants devront remplir obligatoirement un coupon de participation sur l'équipement électronique mis à leur disposition, durant les heures d'ouverture. (voir les heures d'ouverture plus bas).

## **PARTICIPATION BONIFIÉE**

Les participants ayant complété un coupon de participation sur le site web Estriplus/section concours, auront une chance supplémentaire de gagner le prix s'ils s'inscrivent avec un coupon de participation sur l'équipement électronique mis à leur disposition au Centre de foires de Sherbrooke, durant les heures d'ouverture du salon. (voir les heures d'ouverture plus bas)

Heures d'ouverture du salon Expo habitat de l'Estrie 2018 :

Jeudi, 14 février	17 h à 21 h
Vendredi, 15 février	9 h à 21 h
Samedi, 16 février	9 h à 18 h
Dimanche, 17 février	9 h à 16 h 30

1er prix:

Pour participer au concours «Crédit voyage de 5 000\$», le participant devra remplir un coupon de participation sur l'équipement électronique mis à sa disposition, durant les heures d'ouverture.

2e prix :

Pour participer au concours: «Tournée de magasinage», le participant devra remplir un coupon de participation sur l'équipement électronique mis à sa disposition, durant les heures d'ouverture.

## **GÉNÉRALITÉS**

«Crédit voyage de 5 000\$»,

Le concours publicitaire débute le 28 janvier 2019 pour se terminer le 17 février 2019, à 16 h 30 h.

«Tournée de magasinage»

Le concours publicitaire débute le 28 janvier 2019 pour se terminer le 17 février 2019, à 16 h 30 h.

Ne peuvent participer au concours: les employés, agents et représentants de l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec inc.

---

(provinciale et régionales), les partenaires et membres du conseil d'administration de notre régionale ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés.

Ne peuvent participer au concours: les employés, agents et représentants de chaque entreprise qui offre un prix, les partenaires ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés.

Seuls les bulletins de participation dûment remplis seront acceptés, aucune reproduction ou fac-similé ne sera permis.

Les participants doivent remplir adéquatement le bulletin de participation sur l'équipement informatique mis à leur disposition.

Les bulletins de participation doivent être validés par un membre du personnel de l'APCHQ-ESTRIE.

Les bulletins de participation incomplets seront rejetés.

Le gagnant autorise les organisateurs du concours à utiliser, si requis, son nom, photographies, voix et/ou images pour des fins publicitaires, et ce, sans rémunération.

Une copie des règlements du concours est disponible entre 8 h 30 et 17 h du lundi au vendredi au siège social de l'Association, 100, rue Belvédère Sud, bureau 300, Sherbrooke, Québec, à l'édifice du Centre de foires de Sherbrooke et sur le site Internet [www.expohabitatestrie.com](http://www.expohabitatestrie.com).

#### ATTRIBUTION DU PRIX

Les gagnants seront choisis par tirage au sort parmi les bulletins de participation reçus et retenus. Le gagnant sera avisé par téléphone et/ou par écrit.

Pour se mériter le prix, les gagnants doivent répondre à la question d'habileté mathématique posée.

Les tirages auront lieu le 17 février 2019, à 17 h 00, à l'édifice du Centre de foires de Sherbrooke sous la supervision de M. Sylvain Mathieu, directeur général de l'APCHQ, région de l'Estrie.

---

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

### Conditions du concours «Crédit voyage de 5 000\$»

- Le prix n'est pas monnayable;
- Le prix peut être transférable;
- Le prix n'est pas échangeable;
- Le gagnant doit être âgé de 18 ans et plus;
- Le gagnant doit être résident du Québec;
- Le crédit doit être appliqué sur un produit Transat Europe ou croisière Europe.
- Si le montant du voyage choisi est supérieur au montant du crédit voyage, le surplus sera au frais du/de la gagnant(e);
- Si le montant du voyage choisi est inférieur au montant du crédit voyage, aucun remboursement ne sera accordé.
- Le gagnant et la personne l'accompagnant seront responsables de leur transport pour l'aller-retour vers l'aéroport.
- Tous les frais supplémentaires applicables seront à la charge du gagnant et/ou de la personne l'accompagnant.
- Il est de la responsabilité du gagnant de souscrire une assurance voyage adéquate avant le départ. Les assurances sont au frais du gagnant (et du passager de son choix, le cas échéant).
- Les assurances bagages et les assurances médicales-hospitalières sont la responsabilité du gagnant et de l'accompagnant.
- Les dépenses de nature personnelle sont de la responsabilité du Gagnant et de l'accompagnant.
- Tout document de voyage nécessaire (passeport, visa, etc.) est de la responsabilité du gagnant et son accompagnant; celui-ci doit les obtenir avant le départ.

### Conditions du concours : Tournée de magasinage

- Le gagnant doit être âgé de 18 ans et plus;
- Le gagnant doit être résident du Québec;
- La date limite de l'achat est le 30 juin 2019 ;
- Le prix n'est pas monnayable;
- Le prix peut être transférable;
- Le prix n'est pas échangeable;

## AVIS

« Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. »

Tous les droits exigibles sont payés à la Régie des alcools, des courses et des jeux par l'APCHQ-Estrie.